



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

COMMUNIQUE

relatif à l'obligation pour les contribuables gérés par les Services Régionaux des Entreprises Analamanga 1 et 2 de télédéclarer et de télépayer leurs impôts, droits et taxes sur la plateforme "e-HETRA" à partir du 15 Mai 2021.

Dans le cadre de la modernisation des services rendus aux usagers, visant notamment la digitalisation des procédures ainsi que la sécurisation des recettes fiscales, la Direction Générale des Impôts (DGI) a mis en place la plateforme "e-HETRA".

Ce système permet aux contribuables de s'acquitter de leurs obligations de déclaration et de paiement des impôts, droits et taxes en ligne, en toute simplicité, sur une plateforme unique grâce à ses modules "eDéclaration" et "ePaiement".

Aussi, est-il informé que la déclaration et paiements d'impôts droits et taxes se feront obligatoirement par téléprocédures via le site : <https://e-hetra.impots.mg> pour les contribuables gérés par les Services Régionaux des Entreprises Analamanga 1 et 2 à partir du 15 mai 2021.

A titre de rappel, ces outils ont été déjà mis à la disposition des contribuables gérés par les services susmentionnés depuis le mois de janvier 2021. A cet effet, ils ont été invités à effectuer leurs inscriptions sur la plateforme au plus tard le 31 janvier 2021 dernier.

Par ailleurs, pour accompagner les usagers dans la prise en main de ces outils dématérialisés, des tutoriels et autres documents sont à télécharger sur le site web de la DGI.

Enfin, la cellule e-HETRA reste joignable aux adresses e-mail et contacts téléphoniques ci-après pour toutes informations et demande de renseignements complémentaires :

- e-mail : ehetra@impots.mg
- téléphones : +261 32 12 015 04, +261 34 13 503 49, +261 034 49 431 41.

Antananarivo, le **29 AVR. 2021**

LE DIRECTEUR GENERAL DES IMPÔTS,



GERMAIN
Inspecteur des Impôts